

LIVRE BLANC



CFE INITIALE

Votre déclaration initiale de CFE remplie correctement en 5 minutes !

2024



Votre déclaration initiale de CFE remplie correctement en 5 minutes !

Ce que ce guide vous apporte

CFE : qu'est-ce que c'est ? Un rappel clair et concis pour bien comprendre cette taxe.

Les démarches à effectuer pas à pas : du remplissage du formulaire à son envoi.

Le lien direct pour télécharger le formulaire de déclaration initiale de CFE vierge.

En suivant notre guide pas à pas, vous pouvez directement remplir votre déclaration initiale de CFE en 5 minutes. Il ne vous restera qu'à l'envoyer au Service des impôts des entreprises dont vous dépendez !

La FNAE, Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs, accompagne au quotidien 90 000 travailleurs indépendants depuis 2009.

Notre expertise et la confiance de nos adhérents et des institutions nous permettent d'être présents aux côtés des travailleurs indépendants à chaque étape importante de leur vie d'entrepreneur.

Vous pourrez trouver de multiples ressources gratuites sur notre site internet et bénéficier d'une information vérifiée sur tous les sujets qui touchent le régime de l'auto-entrepreneur.



Qu'est-ce que c'est la CFE ?

La **Cotisation Foncière des Entreprises** ou CFE est un impôt auquel sont soumises toutes les entreprises.

Pour déterminer le montant de votre première CFE, l'administration s'appuie sur les éléments que vous transmettez lors de votre déclaration initiale de CFE (oui, c'est ça, c'est le document dont parle ce guide, le formulaire CERFA 1447 C !). Elle est à payer une fois dans l'année aux alentours du 15 décembre.

Par exemple, un entrepreneur qui crée son activité en mars 2024 devra renvoyer sa déclaration initiale de CFE remplie avant le 1er janvier 2025 et devra payer sa première CFE aux alentours du 15 décembre 2025* !

** Sauf exonération temporaire*





Vous débutez votre activité en tant qu'auto-entrepreneur ? Une étape importante vous attend donc : la déclaration initiale de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

La déclaration initiale de CFE est un formulaire que vous avez reçu avec des informations précises, mais pas toujours faciles à comprendre, à renseigner.

Si vous n'avez pas reçu le document à remplir, pas de panique, un exemplaire vierge est fourni avec notre guide !



À quoi sert la CFE ?

Vous ne le savez peut-être pas, mais à la FNAE on aime que nos interlocuteurs comprennent le sujet que nous traitons et plutôt que de faire un simple tuto, on vous explique aussi plus globalement la nature de cet impôt et à quoi il sert.

La CFE est un impôt local qui est versé aux collectivités locales (communes, groupements de communes, départements et régions). Une fois cet argent versé aux collectivités locales, elles l'utilisent comme bon leur semble dans le cadre de leur budget annuel de dépenses (contrôlées, ils ne peuvent pas faire n'importe quoi non plus). L'argent que vous payez par le biais de la CFE sert donc aux missions des collectivités locales (écoles primaires et collèges, entretiens des routes, assainissement de l'eau ...).

Quel montant de CFE ?

La CFE est un impôt local et il dépend donc de l'adresse d'exercice de votre activité. Toutefois, le montant de la CFE est encadré et dépend de plusieurs éléments factuels (la surface que vous utilisez dans le cadre de votre activité le montant de votre chiffre d'affaires).

C'est l'adresse de votre entreprise qui est prise en compte et non le lieu d'exercice de celle-ci (vous travaillez à l'extérieur ou chez vos clients).

Si vous n'avez pas de local dédié à votre activité ou si vous utilisez une petite surface, un bureau par exemple, vous serez soumis à un montant forfaitaire de CFE, sinon, le calcul de votre CFE prendra en compte la surface de vos locaux, leur valeur locative et le type d'usage (bureau, cabinet, magasin, atelier, dépôt).



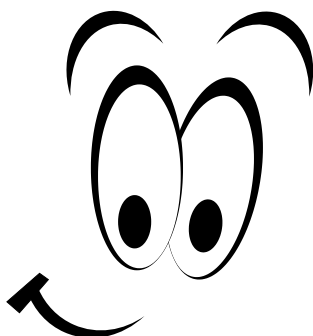
Le montant forfaitaire de CFE fixé librement par les collectivités locales est encadré par :

- Minimum 237 € en 2024
- Maximum 3 957€ en 2024 pour un CA > à 100 000€

Les exonérations possibles :

Selon votre cas, vous pouvez bénéficier d'une exonération de CFE :

- Lors de votre première année d'activité (vous serez exonéré de CFE pour 2024 si vous avez débuté après le 1er janvier 2024).
- Si votre chiffre d'affaires de l'année en cours est inférieur à 5 000 €.



Bon, c'est utile ces explications, mais concrètement, comment on remplit cette déclaration initiale de CFE ?

Allez, on passe en mode opérationnel !

1. Se munir du formulaire

- Si vous avez reçu par courrier postal votre déclaration initiale de CFE, utilisez-la, sinon téléchargez le [formulaire CERFA 1447 C](#)

2. Vérifiez et renseignez les informations qui vous concernent

3. Envoyez-le avant le 1er janvier 2025 à votre service des impôts des entreprises SIE

1

l'identification de votre entreprise



Formulaire obligatoire
(art. 1079 A du code général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement durable

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 1447 C-SD
cerfa
12 1108713

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2025

DECLARATION INITIALE
en cas de création d'établissement ou de changement
d'exploitant intervenus en 2024

DEPARTEMENT

COMMUNE
OU LIEU
D'IMPOSITION

Titulaire à l'acte ou titulaire

Recevez cet exemplaire PARMI LE 1^{er} JANVIER 2025 de votre service des impôts des entreprises si besoin, lequel vous pourra vous adresser pour tout renseignement.

ACCÈS à : Plus d'infos disponibles sur impots.gouv.fr

ou téléphoner au : _____

ou messagerie : _____

A1 Identification de l'entreprise CCPN 118 ou RACCOM dans la partie droite les mentions absentes ou encadrées

Dénomination ou nom et prénom

1

Activités exercées

2

Adresse dans la commune

3

Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édition sous format papier

4

Numéro SIRET de l'établissement

5

Code de l'activité de l'établissement (NAF)

6

Inscription au registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat

7 OUI NON

Comptable de l'entreprise (Nom, adresse, n° de téléphone et adresse électronique)

Nom : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____
Adresse électronique : _____

A2 Activité professionnelle exercée de son domicile ou exercée en clientèle

Si vous ne disposez d'aucun autre local cocher la case

Préciser la surface occupée pour les besoins de l'activité exercée à domicile : _____ m²

Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise

A. _____
Signature

Téléphone : _____
Adresse électronique : _____

DÉCLARATION INITIALE
en cas de création d'établissement ou de changement
d'exploitant intervenu en 2024

DÉPARTEMENT	
COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION	
TIMBRE À DATE DU SERVICE	

Renvoyez un exemplaire AVANT LE 1^{er} JANVIER 2025 au service des impôts des entreprises ci-dessus, auquel vous pouvez vous adresser pour tout renseignement.

ACCUEIL : Horaires disponibles sur impots.gouv.fr

ou téléphonez au :

ou messagerie :

Sur le haut de page, vous devez renseigner votre département et votre commune d'imposition (la ville du siège social que vous avez déclaré lors de votre création d'activité).

Ensuite, sur la droite dans le rectangle bleu du bas (celui du haut est l'adresse de votre Service des Impôts des Entreprises, il n'est pas à remplir) vous devez remplir l'adresse de votre auto-entreprise.

A1 - Identification de l'entreprise

A1 Identification de l'entreprise		COMPLÉTER ou RECTIFIER dans la partie droite les mentions absentes ou erronées	
Dénomination ou nom et prénom			
<input type="text"/>	1		
Activités exercées			
<input type="text"/>	2		
Adresse dans la commune			
<input type="text"/>	3		
Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édition sous format papier			
<input type="text"/>	4		
Numéro SIRET de l'établissement			
<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	
Code de l'activité de l'établissement (NACE)			
<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	
Inscription au registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat			
<input type="text"/>	7	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Comptable de l'entreprise (Nom, adresse, n° de téléphone et adresse électronique)			
Nom :			
Adresse :			
Numéro de téléphone :			
Adresse électronique :			

Si vous avez reçu le formulaire, le cadre A1 est déjà renseigné.
Vérifiez les informations si besoin, faites les corrections dans la colonne de droite.

Passez au cadre A2

Dénomination ou nom et prénom dans votre cas, ce sera toujours vos nom et prénom, toujours précédé de la mention EI pour Entreprise individuelle.

Ensuite votre activité exercée (exemple : activité libérale).

Adresse dans la commune est l'adresse du siège de votre entreprise et adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édition sous format papier, est l'adresse de correspondance, c'est-à-dire l'adresse à laquelle vous recevez les courriers de votre entreprise. Ces deux adresses peuvent être les mêmes.

Le numéro **SIRET** de l'établissement et le code **NACE** (appelé aussi code APE pour Activité Principale Exercée) se trouvent sur le RNE ([Registre National de Entreprises](https://www.entreprises.gouv.fr)). Vous avez dû recevoir un courrier suite à votre déclaration d'activité sur lequel ils figurent.

En dessous vous avez deux cases à cocher "**oui**" ou "**non**". Si votre activité **principale** est de nature artisanale et que vous dépendez de la Chambre des Métiers vous devez cocher oui. Cochez non dans le cas contraire.



Pour savoir si votre activité relève de la chambre des métiers (exemple : cordonnier, bijoutier, charpentier, coiffeur, glacier), vous pouvez vous rendre sur [https://www.artisanat.fr/](https://www.artisanat.fr) qui recense les métiers concernés.

"**Comptable de l'entreprise**" n'est à renseigner que si vous avez un comptable qui établit le bilan et le compte de résultat pour votre entreprise et que vous êtes au régime réel. Au régime de l'auto-entrepreneur vous n'êtes pas concerné.

A2 - Activité professionnelle exercée de mon domicile ou exercée en clientèle

A2 Activité professionnelle exercée de mon domicile ou exercée en clientèle	
Si vous ne disposez d'aucun autre local cochez la case <input type="checkbox"/>	Précisez la surface occupée pour les besoins de l'activité exercée à domicile : _____ m ²
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise. Téléphone : _____ Adresse électronique : _____	À..... le..... Signature

Si vous travaillez chez vous ou chez vos clients, cochez la case ***vous ne disposez d'aucun autre local***, vous devrez alors spécifier la surface de votre logement que vous avez dédiée à votre activité (au minimum 1m²).

Si vous exercez dans un local dédié hors de votre habitation ou que votre entreprise est domiciliée par une société de domiciliation commerciale, vous n'avez pas à remplir ces champs.

Sur la seconde ligne, colonne de droite, datez et signez le document.

2

l'établissement



Une entreprise a un siège, mais peut avoir plusieurs lieux d'exercice (par exemple plusieurs magasins ou un magasin et un dépôt ou des bureaux distincts ...). Dans ce cas, chaque local est un établissement qui dépend du siège de l'entreprise "mère" mais avec sa propre identification (numéro de SIRET). Les auto-entrepreneurs n'ont en général qu'un seul établissement qui est le siège de l'entreprise.

A3 Origine de l'établissement (case à cocher)		
<input type="checkbox"/> Création d'établissement	<input type="checkbox"/> Début d'activité	<input type="checkbox"/> Transfert d'activité
<input type="checkbox"/> Acquisition d'établissement	<input type="checkbox"/> Apport	<input type="checkbox"/> Scission
<input type="checkbox"/> Fusion		

A4 Identification de l'ancien exploitant ⁽⁹⁾	
Dénomination ou Nom et Prénom	
Activité exercée	

B1 Renseignements pour l'ensemble de l'entreprise (période de référence : année civile 2023 ou exercice de 12 mois clos en 2023)					
Entreprise créée en 2024			Entreprise existante en 2023		
Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	1		Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	8	
Salariés au cours de l'année civile 2024 ⁽¹⁾	2		Salariés au cours de l'année civile 2023 ⁽¹⁾	9	
dont	Apprentis sous contrat	3	dont	Apprentis sous contrat	10
	Handicapés physiques	4		Handicapés physiques	11
Dont affectés à une activité artisanale	5		Dont affectés à une activité artisanale	12	
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT estimés pour 2024 ⁽²⁾	6		Chiffre d'affaires HT ou recettes HT en 2023 ⁽²⁾ <small>(ou de l'exercice clos en 2023, lorsque sa durée est égale à 12 mois mais ne coïncide pas avec l'année civile)</small>	13	
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation estimées pour 2024 ⁽³⁾	7		Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation en 2023 ⁽³⁾	14	

B2 Renseignements pour l'établissement		
Si cet établissement est celui où est exercée l'activité à titre principal, cochez la case ⁽¹⁾	1	<input type="checkbox"/>
Nombre de salariés employés par l'établissement au cours de l'année civile 2024 ⁽²⁾	2	
Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines (cocher la case) ⁽³⁾	Durée d'exploitation pour le nouvel établissement en 2024 (en semaines)	3
	Durée d'exploitation normalement prévue en 2025 (en semaines)	4
Micro-entrepreneur bénéficiant du régime micro-social prévu à l'article L. 613-7 du code de la sécurité sociale (cocher la case) ⁽⁴⁾		Indiquer la date d'entrée dans le statut de micro-entrepreneur (jj/mm/aaaa)
5		
Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année, cocher la case	6	<input type="checkbox"/>
En cas d'éolienne produisant de l'énergie électrique, cocher la case ⁽⁵⁾	7	<input type="checkbox"/>
Date de raccordement au réseau de l'installation produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aaaa) ⁽⁶⁾	8	
Pour les ouvrages hydrauliques, indiquer le prorata hydraulique relatif à la commune d'imposition (nombre avec deux chiffres après la virgule) ⁽⁷⁾	9	

A3 - Origine de l'établissement

A3 Origine de l'établissement (case à cocher)			
<input type="checkbox"/> Création d'établissement	<input type="checkbox"/> Début d'activité	<input type="checkbox"/> Transfert d'activité	
<input type="checkbox"/> Acquisition d'établissement	<input type="checkbox"/> Apport	<input type="checkbox"/> Scission	<input type="checkbox"/> Fusion

Si vous avez débuté votre activité cette année, vous devez cocher la case **Début d'activité**. Exemple : Si vous étiez déjà en activité l'année dernière et que vous avez simplement changé d'adresse au cours de cette année, cochez les cases **Création d'établissement** et **Transfert d'activité**.

A4 - Identification de l'ancien exploitant

A4 Identification de l'ancien exploitant ⁽¹⁾	
Dénomination ou Nom et Prénom	
Activité exercée	

Cette partie ne vous concerne que si vous avez racheté un fonds de commerce à quelqu'un d'autre au cours de cette année, si ce n'est pas le cas, passez au cadre B1.

B1 - Renseignements pour l'ensemble de l'entreprise

B1 Renseignements pour l'ensemble de l'entreprise (période de référence : année civile 2023 ou exercice de 12 mois clos en 2023)					
Entreprise créée en 2024			Entreprise existante en 2023		
Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	1		Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	8	
Salariés au cours de l'année civile 2024 ⁽²⁾	2		Salariés au cours de l'année civile 2023 ⁽²⁾	9	
dont	Apprentis sous contrat	3	dont	Apprentis sous contrat	10
	Handicapés physiques	4		Handicapés physiques	11
Dont affectés à une activité artisanale		5	Dont affectés à une activité artisanale		12
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT estimés pour 2024 ⁽³⁾		6	Chiffre d'affaires HT ou recettes HT en 2023 ⁽³⁾ (ou de l'exercice clos en 2023, lorsque sa durée est égale à 12 mois mais ne coïncide pas avec l'année civile)		13
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation estimées pour 2024 ⁽⁴⁾		7	Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation en 2023 ⁽⁴⁾		14

Vous avez créé votre entreprise en 2024, vous devez remplir simplement la partie de gauche. Pour les cases “salarié”, “apprentis”, “handicapés physiques” vous mettez un 0, sauf si vous avez des salariés. (Vous n’êtes pas salarié de votre entreprise).

Pour le champ n°6 “**Chiffre d'affaires HT ou recettes HT estimées pour 2024**”, vous devez renseigner combien vous pensez réaliser de chiffre d'affaires d’ici la fin de l’année (31 décembre 2024). Il s’agit d’une estimation, elle n’est donc pas forcément vraie à la fin de l’année.

Si vous remplissez cette déclaration initiale de CFE suite à un changement d’adresse et que vous étiez déjà en activité l’année dernière, vous devez remplir de la même manière la colonne de droite “**entreprise existante en 2023**”.

Si vous avez une activité de loueur de meublé (LMP ou LMNP), vous devez renseigner le **champ 7**, si vous avez créé l’entreprise cette année le **champ 14**.

B2 - Renseignements pour l’établissement

B2 Renseignements pour l’établissement			
Si cet établissement est celui où est exercée l’activité à titre principal, cochez la case ⁽⁹⁾		1	<input type="checkbox"/>
Nombre de salariés employés par l’établissement au cours de l’année civile 2024 ⁽⁶⁾		2	<input type="text"/> <input type="text"/>
Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d’exploitation en semaines (cocher la case) ⁽⁷⁾	<input type="checkbox"/>	Durée d’exploitation pour le nouvel établissement en 2024 (en semaines)	3 <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Durée d’exploitation normalement prévue en 2025 (en semaines)	4 <input type="text"/>
Micro-entrepreneur bénéficiant du régime micro-social prévu à l’article L. 613-7 du code de la sécurité sociale (cocher la case) ⁽⁸⁾	<input type="checkbox"/>	Indiquer la date d’entrée dans le statut de micro-entrepreneur (jj/mm/aaaa)	5 <input type="text"/>
Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l’année, cocher la case		6	<input type="checkbox"/>
En cas d’éolienne produisant de l’énergie électrique, cocher la case ⁽⁹⁾		7	<input type="checkbox"/>
Date de raccordement au réseau de l’installation produisant de l’énergie électrique (jj/mm/aaaa) ⁽¹⁰⁾		8	<input type="text"/>
Pour les ouvrages hydrauliques, indiquer le prorata hydraulique relatif à la commune d’imposition (nombre avec deux chiffres après la virgule) ⁽¹¹⁾		9	<input type="text"/> <input type="text"/> %

Si vous n’avez qu’un seul **lieu de travail**, c’est que l’établissement pour lequel vous remplissez cette déclaration est aussi votre siège, donc cochez la **case 1**. Si vous avez plusieurs établissements, ne la cochez que pour l’établissement dans lequel est rattaché le siège social de votre entreprise.

Ensuite pour la case numéro 2, c'est identique au bloc B1, vous mettez 0 si vous n'avez pas de salarié. Et n'oubliez pas, vous êtes entrepreneur individuel et pas salarié de votre entreprise, donc ne vous comptez pas !

Activité à caractère saisonnier vous concerne si vous ne pouvez exercer votre activité qu'à une certaine période de l'année (exemple : guide touristique sur des lieux ouverts seulement l'été, moniteur de ski ou Père Noël), si c'est le cas : cochez la case.

En tant qu'auto-entrepreneur, la case Micro-entrepreneur bénéficiant du régime micro-social est à cocher. C'est là que vous spécifiez que vous êtes en micro-entreprise. Pour la date d'entrée dans le statut, c'est votre date de création d'activité.



Pourquoi faut-il cocher cette case quand l'on est auto-entrepreneur ?

Parce qu'un auto-entrepreneur (ou micro-entreprise) bénéficie du régime micro-fiscal et du régime micro-social.

💡 Vous êtes en EURL et avez opté pour le régime de la micro-entreprise : Cochez la également la case

Si vous n'exercez pas votre activité toute l'année, la case **Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année** peut vous concerner, mais attention, on parle bien d'activité ouverte ou non, pas de chiffre d'affaires nul !

A moins que vous ne soyez fournisseur d'énergie par le biais de l'énergie éolienne ou hydraulique, les autres cases ne vous concernent pas (et ça doit être le cas pour 99,9% des personnes qui utiliseront ce guide ...)

3

Biens du nouvel établissement passibles d'une taxe foncière



Ne vous concerne que si vous ne travaillez pas en clientèle ou de chez vous !
Si c'est le cas, vous pouvez passer directement à la page 4

Vous êtes dispensé de remplir ce cadre si vous avez coché la case A2 de la page 1.

C Biens du nouvel établissement passibles d'une taxe foncière ^(A)	
Informations obligatoires sauf si elles ont été fournies en réponse à la lettre d'accueil adressée par l'administration lors de la prise en compte de la création de l'établissement. En vertu de l'article 1729 B.2 du code général des impôts, les omissions ou inexactitudes constatées dans un document qui doit être remis à l'administration fiscale entraînent l'application d'une amende de 15 € par omission ou inexactitude sans que le total des amendes applicables aux documents devant être produits simultanément puisse être inférieur à 60 € ni supérieur à 10 000 €. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état établi sur ce même modèle.	
Bien n° 1	
Nature du bien ^(B)	1
Adresse du bien, n° de parcelle	2
Situation du bien (bâtiment, étage, escalier)	3
Le cas échéant, numéro de lot dans la copropriété, et joindre un plan des locaux	4
Identité de l'occupant précédent	5
Date de début d'occupation du bien	6
Superficie totale des locaux en m ²	7
Détaillez ci-dessous (en m ²) l'affectation de la superficie à usage :	
- Professionnel	8
- Industriel	9
- Commercial	10
- Habitation	11
Détaillez ci-dessous (en m ²) l'utilisation des surfaces à usage professionnel en :	
- Magasin	12
- Entrepôt	13
- Bureaux	14
- Autres à préciser	15
Vous êtes (cocher une case ci-dessous) :	
- Propriétaire	16 <input type="checkbox"/>
- Locataire Dans l'affirmative, veuillez joindre la copie du bail et préciser le nom et l'adresse du propriétaire	17 <input type="checkbox"/> Nom et adresse du propriétaire : _____
- Sous-locataire Préciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, du titulaire du bail et joindre le contrat de sous location	18 <input type="checkbox"/> Nom et adresse du propriétaire : _____ - Nom du titulaire du bail : _____
- En domiciliation commerciale Préciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, de la société hébergeante et joindre le contrat de domiciliation commerciale	19 <input type="checkbox"/> Nom et adresse du propriétaire : _____ - Nom de la société hébergeante : _____
- En domiciliation à titre gratuit Préciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, de la société hébergeante et joindre le contrat ou la convention de domiciliation	20 <input type="checkbox"/> Nom et adresse du propriétaire : _____ - Nom de la société hébergeante : _____
Si vous partagez des locaux, veuillez indiquer le SIREN des autres utilisateurs et la répartition en % ou en m ²	21
Si vous disposez de places de parkings réservées exclusivement à l'exercice de votre activité professionnelle, précisez leur nombre et leur adresse si cette dernière est différente de celle de votre activité professionnelle.	22 <input type="checkbox"/> Nombre de places : _____ Adresse : _____
Si vous êtes membre d'une SCM, SCP ou SEL, veuillez indiquer son SIREN et la surface du bien occupée à titre privé (indiquer « 0 » en l'absence d'activité exercée hors SCP, SCL)	23 SIREN : _____ Surface en m ² : _____
Si vous êtes loueur en meublé, précisez la nature du local loué :	
- local d'habitation personnelle classé « meublé de tourisme »	24 <input type="checkbox"/>
- local d'habitation personnelle loué meublé autre que ceux visés aux 1 ^{er} et 2 ^o de l'art. 1459 du CGI	25 <input type="checkbox"/>
- autre local loué meublé	26 <input type="checkbox"/>
Pour les biens bénéficiant de la réduction prévue à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer le pourcentage de réduction (100, 75, 50 ou 25) et la 1 ^{re} année d'entrée du bien dans la base d'imposition. ^(C)	27 - Pourcentage de réduction : _____ - 1 ^{re} année d'entrée du bien : _____

Pour les entreprises domiciliées par une société de domiciliation commerciale, vous n'avez sur cette page qu'à remplir le champ n° 19 avec les coordonnées de la société de domiciliation. Attention, si vous êtes dans ce cas, vous devrez aussi joindre à votre déclaration initiale de CFE le contrat de domiciliation commerciale !

Si vous êtes loueur en meublé, précisez la nature du local loué :

- local d'habitation personnelle classé « meublé de tourisme »	24	<input type="checkbox"/>
- local d'habitation personnelle loué meublé autre que ceux visés aux 1 ^{er} et 2 ^o de l'art. 1459 du CGI	25	<input type="checkbox"/>
- autre local loué meublé	26	<input type="checkbox"/>
Pour les biens bénéficiant de la réduction prévue à l'article 1518 A <i>bis</i> du CGI, indiquer le pourcentage de réduction (100, 75, 50 ou 25) et la 1 ^{re} année d'entrée du bien dans la base d'imposition. ⁽¹⁴⁾	27	- Pourcentage de réduction : <input type="text"/> - 1 ^{re} année d'entrée du bien : <input type="text"/>

Si votre activité est loueur de meublés, vous devez renseigner la partie basse de cette page en cochant la bonne case suivant la situation du ou des logements que vous louez.

4

les exonérations possibles



Attention, sur cette page, même si vous êtes éligible à plusieurs possibilités d'exonération, vous ne pouvez opter que pour un seul choix !

D Principales exonérations			
Veuillez indiquer l'exonération de CFE pour laquelle vous désirez opter en cochant dans la partie droite la case correspondant à votre choix (une seule ligne de choix possible)			
D1 Exonérations accordées sur délibérations des collectivités locales			CFE
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) ⁽¹⁵⁾	- du régime de l'article 44 <i>sexies</i> du CGI	1a	<input type="checkbox"/>
	- du régime de l'article 44 <i>quindecies</i> du CGI	1b	<input type="checkbox"/>
Création d'établissement dans une zone France ruralités revitalisation ou France ruralités revitalisation «plus» réalisée par une entreprise qui bénéficie du régime prévu à l'article 44 <i>quindecies</i> A du CGI) ⁽¹⁶⁾		2	<input type="checkbox"/>
Créations d'établissement (art. 1478 <i>bis</i> du CGI) ⁽¹⁷⁾		3	<input type="checkbox"/>
D2 Exonérations accordées de droit sauf délibérations contraires des collectivités locales			CFE
Petites entreprises commerciales situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I <i>septies</i> du CGI) ⁽¹⁸⁾		4	<input type="checkbox"/>
Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) :	5		
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affecté à l'activité exonérée :	6	%	
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) ⁽¹⁹⁾			CFE
Adresse précise et n° de lot du bien	7		
Nature du local exonéré	Local classé dans les conditions prévues à l'article L. 324-1 du code de tourisme lorsque ce local est compris dans votre habitation personnelle	8	<input type="checkbox"/>
	Tout ou partie de l'habitation personnelle donnée en location par des personnes autres que celles visées aux 1° et 2° de l'article 1459 du CGI ainsi qu'à la ligne ci-dessus	9	<input type="checkbox"/>
D3 Exonérations nécessitant une déclaration spécifique n° 1465-SD disponible sur le site impots.gouv.fr ⁽²⁰⁾			CFE
Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones	- d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)	10	<input type="checkbox"/>
	- d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)	11	<input type="checkbox"/>
	- de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI) (cf. N.B. ci-dessous) jusqu'au 30/06/2024	12	<input type="checkbox"/>
N.B. : les redevables sollicitant ou bénéficiant de l'exonération visée à l'article 1465 A du CGI au titre des créations et reprises d'activités commerciales, artisanales ou provenant de l'exercice d'une activité non commerciale définie à l'article 92 du CGI sont dispensés de joindre la déclaration n° 1465-SD.			
Autres exonérations : compléter et joindre l'annexe 1447 E disponible sur le site impots.gouv.fr			
Si vous remplissez les conditions pour bénéficier d'un autre dispositif d'exonération ou d'abattement que ceux proposés ci-dessus, comme par exemple les contribuables d'outre-mer qui satisfont les conditions pour bénéficier de l'abattement de base nette de CFE prévu à l'article 1466 F du CGI, il convient de compléter et transmettre l'annexe 1447 E disponible sur le site impots.gouv.fr .			

D Principales exonérations			
Veuillez indiquer l'exonération de CFE pour laquelle vous désirez opter en cochant dans la partie droite la case correspondant à votre choix (une seule ligne de choix possible)			
D1 Exonérations accordées sur délibérations des collectivités locales			CFE
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) ⁽¹⁵⁾	- du régime de l'article 44 <i>sexies</i> du CGI	1a	<input type="checkbox"/>
	- du régime de l'article 44 <i>quindecies</i> du CGI	1b	<input type="checkbox"/>
Création d'établissement dans une zone France ruralités revitalisation ou France ruralités revitalisation «plus» réalisée par une entreprise qui bénéficie du régime prévu à l'article 44 <i>quindecies</i> A du CGI) ⁽¹⁶⁾		2	<input type="checkbox"/>
Créations d'établissement (art. 1478 <i>bis</i> du CGI) ⁽¹⁷⁾		3	<input type="checkbox"/>

Selon votre lieu d'implantation, vous pouvez bénéficier d'exonérations temporaires accordées par les collectivités locales dont vous dépendez. Renseignez-vous auprès de la mairie de votre lieu d'implantation pour savoir si vous êtes dans un secteur concerné, ou trouvez votre commune sur le site impot.gouv.fr qui recense les [aides liées au lieu d'exercice de votre activité](#).

Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) ⁽¹⁰⁾		CFE	
Adresse précise et n° de lot du bien	7		
Nature du local exonéré	Local classé dans les conditions prévues à l'article L. 324-1 du code de tourisme lorsque ce local est compris dans votre habitation personnelle	8	<input type="checkbox"/>
	Tout ou partie de l'habitation personnelle donnée en location par des personnes autres que celles visées aux 1° et 2° de l'article 1459 du CGI ainsi qu'à la ligne ci-dessus	9	<input type="checkbox"/>

Si vous êtes loueur de meublé classé et que le logement loué est compris dans votre habitation personnelle, vous devez renseigner votre adresse dans le **champ n°7** et cocher la case du champ n°8 en milieu de page :



Cas particulier - Selon votre activité ou votre lieu d'implantation, vous pouvez bénéficier d'autres exonérations :

- les entreprises de spectacles vivants
- les disquaires et libraires indépendants
- les établissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville
- les établissements situés dans les zones de restructuration de la défense
- les établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser ou en zone de développement prioritaire

Sur les critères géographiques, vous pouvez savoir si vous êtes dans un secteur concerné ou trouver votre commune sur le site impot.gouv.fr qui recense les **aides liées au lieu d'exercice de votre activité**.

Si vous êtes dans l'un de ces cas, il vous faut alors joindre à votre déclaration initiale de CFE la **déclaration annexe 1447-E**

Une fois remplie et signée, vous devez l'envoyer au Service des impôts des entreprises (SIE) de votre commune. Pour trouver toutes les informations concernant votre SIE : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/sie>